



174-2008 – 23 avril 2008

Le cadre européen des certifications

Un nouvel instrument de conversion

La Commission européenne se félicite de l'adoption formelle du cadre européen des certifications (CEC) par le Parlement européen et le Conseil, approbation intervenue aujourd'hui. Désormais, les États membres ont tout loisir d'adopter ce régime destiné à promouvoir la mobilité comme l'éducation et la formation tout au long de la vie en facilitant la compréhension et la comparaison des certifications des citoyens communautaires à travers toute l'Europe.

Une recommandation instituant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) a été formellement cosignée aujourd'hui par le Parlement européen et le Conseil.

Elle met en place une structure qui relie entre eux les systèmes et cadres de certification de différents pays et qui fait office d'instrument de conversion ; avec cette structure, les certifications sont plus aisément lisibles et intelligibles pour les employeurs, les particuliers et les institutions, de sorte que leurs titulaires (travailleurs et apprenants) peuvent les utiliser à l'étranger.

Le CEC relève de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et vaut pour les certifications obtenues dans tous les domaines de l'enseignement, y compris l'enseignement général, supérieur et professionnel. Il s'articule essentiellement autour de huit niveaux de référence, depuis les certifications obtenues à la fin de l'enseignement obligatoire (niveau 1) jusqu'aux certifications les plus élevées, à savoir, les doctorats et titres équivalents (niveau 8).

Les trois niveaux les plus élevés correspondent à l'enseignement supérieur tel qu'il est défini dans l'espace européen éponyme, dans le contexte du Processus de Bologne : licence, maîtrise et doctorat, mais ils peuvent s'appliquer aussi aux certifications professionnelles hautement spécialisées, comme celles qui sont conférées aux contrôleurs de la circulation aérienne ou aux ingénieurs du son, par exemple.

Les niveaux de référence du CEC sont fonction des résultats enregistrés à l'issue du processus d'acquisition de connaissances (ce que l'apprenant connaît, comprend et est capable de faire), plutôt que des éléments propres à ce processus (durée des processus d'acquisition, type d'établissement, etc.).

Mobilité

Le CEC facilitera la comparaison et la lecture des certifications décernées dans différents pays plus aisément comparables et, partant, favorisera la mobilité des citoyens. Il vient donc compléter et appuyer la panoplie actuelle de programmes et d'instruments destinés à permettre aux Européens de s'établir et de travailler n'importe où sur le territoire de l'Union, à l'instar du programme Erasmus, qui concerne la mobilité étudiante, ou l'initiative Europass, qui offre aux intéressés la possibilité de décrire leurs compétences sans ambiguïté de manière claire grâce à un curriculum vitæ normalisé.

Dans l'état actuel des choses, on pourrait envisager le cas d'une entreprise irlandaise qui hésiterait à engager un candidat originaire de Hongrie parce qu'elle ne comprendrait pas les certifications dont ce dernier serait titulaire. Lorsque le CEC sera en service, les diplômes hongrois porteront une mention (par exemple, « CEC niveau 5 ») qui les rendront plus aisément intelligibles pour un employeur irlandais.

Éducation et formation tout au long de la vie

De nombreux pays élaborent dès à présent leur propre cadre national des certifications (CNC), dans la perspective de l'introduction du CEC. Ces cadres apparaissent de plus en plus comme des instruments capables de rattacher entre eux les divers éléments d'un système d'éducation nationale, l'objectif étant de permettre aux apprenants de suivre toute une gamme de filières en passant plus aisément d'un type d'établissement à un autre (universités, instituts de formation professionnelle, etc.) ou d'obtenir l'homologation d'études non formelles.

Le CEC et ses contreparties nationales reconnaissent ainsi la réalité des études et des carrières modernes : une carrière peut consister en études de différents types – dont certaines structurées et d'autres informelles – poursuivies tout au long d'une existence. Le CEC et les CNC peuvent donc assister la société dans sa préparation aux défis de l'économie cognitive.

Prochaines étapes

Sur un plan pratique, la recommandation adoptée aujourd'hui fixe à 2010 la mise en relation des CNC et du CEC. À compter de 2012, les nouvelles certifications devront porter une référence à ce dernier, de manière que les employeurs et les institutions puissent déterminer les connaissances, compétences et qualifications d'un candidat.

La Commission et les États membres se penchent déjà ensemble sur l'application concrète. Un groupe consultatif composé de représentants des autorités nationales et des partenaires sociaux (employeurs et organisations syndicales) coordonnera les processus requis pour la mise en relation des CNC et du CEC.

Renseignements complémentaires

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/265&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

Direction générale Éducation et Culture : le CEC :

http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/index_en.html